

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 011 DU 16 JANVIER 2020 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES DE LA PLATE-FORME NATIONALE DE PREVENTION DES RISQUES ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n° 1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/292 du 16 octobre 2007 portant Création, Missions, Composition, Organisation et Fonctionnement de la Plate-forme Nationale de la Prévention des Risques et de la Gestion des Catastrophes ;

Vu le Décret n° 100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n° 100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/083 du 20 juillet 2018 portant Organisation du Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des catastrophes ;

Sur proposition du Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des catastrophes ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres de la Plate-forme Nationale de la Prévention des Risques et de la Gestion des Catastrophes :

1. **Ambassadeur Rémy BARAMPAMA** en remplacement de Madame Epiphanie KABUSHEMEYE NTAMWANA ;
2. **Général de Brigade Léonidas NIYUNGEKO** en remplacement du Général de Brigade Vénuste NDUWAYO.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

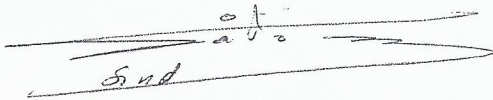
Article 3 : Le Ministre de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 16 janvier 2020

Pierre NKURUNZIZA.-

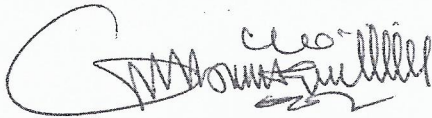
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE ET
DE LA GESTION DES CATASTROPHES,



Alain Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

